

PV
Élections du maire et des adjoints
de la commune d'Innimond
le 28 mai 2020 11H (Salle des fêtes)

Présents : Baudot Jérôme, Gardien Serge, Nambotin Alain, Nambotin Jocelyne, Nodet Eric, Rafi Mouna.

Absents excusés : Berthet Christophe (pouvoir donné à Jérôme Baudot), Bernard Yoann (pouvoir donné à Serge Gardien), Lamberet Geneviève (pouvoir donné à Alain Nambotin).

Séance ouverte à 11h avec respect des mesures sanitaires.

Accueil par le maire sortant, Eric Nodet, à qui sont remis les pouvoirs des conseillers absents.
Le quorum est atteint (4 présents sur 7 conseillers).

Séance présidée par le doyen d'âge, Alain Nambotin qui lit les articles L2121.5, L2122.6, L2122.8 et L02122.4-1 du code général des collectivités territoriales

Vote à bulletin secret pour désigner un(e) secrétaire de séance. 7 voix pour Jocelyne Nambotin

M. Nambotin Alain demande deux assesseurs pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.
MM. Baudot et Gardien se proposent.

La convocation reçue dimanche 24 mai à 21 H étant demandée à huis clos par le maire sortant, les assesseurs prient Mme Rafi et M. Nodet de quitter la salle.

M. Nodet objecte que Mme Rafi est agent et doit rester, mais les assesseurs précisent que la séance est à huis clos, donc M. Nodet et Mme Rafi acceptent de sortir à 11h 10. Mais M. Nodet veut que l'élection soit enregistrée et il dépose son enregistreur USB sur le bureau avant de quitter la salle.

L'élection du maire a donc lieu. (vote à bulletin secret)

Le seul candidat pour cette fonction , **Serge Gardien, est élu à la majorité absolue (7 voix).**

La présidence est passée au nouveau maire, Serge Gardien qui après un court message de remerciements lit la « Charte de l'élu ».

Il procède ensuite à l'**élection des deux adjoints** :

Les deux candidats : **Baudot Jérôme pour le poste de premier adjoint et Nambotin Alain pour le poste de second adjoint sont tous les deux élus (à bulletin secret) à la majorité absolue (7 voix chacun)**

Les conseillers complétant ce conseil municipal sont **Berthet Christophe, Bernard Yoann, Lamberet Geneviève et Nambotin Jocelyne.**

La séance est levée à 11h 23

La secrétaire de séance :
Jocelyne Nambotin